

Privilège—M. Beatty

Une voix: N'avez-vous aucun respect pour la Présidence? Madame le Président a dit qu'elle en avait assez.

M. Nielsen: Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources essaie de m'empêcher de parler et de soulever des arguments qu'il n'a même pas entendus. Comme il a déjà parlé, tout a été dit!

Une voix: Arrogance typique.

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je déteste interrompre le débat, mais il me semble que le député du Yukon (M. Nielsen) revient sur la décision que vous venez de rendre et dans laquelle vous avez expliqué que vous ne vouliez plus entendre d'interventions sur ce sujet. Je voudrais bien que vous m'expliquiez, madame le Président, si le député ou d'autres députés ont le droit de continuer à perdre du temps de façon aussi éhontée.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A l'ordre. J'écoutais le député du Yukon (M. Nielsen), pensant qu'il faisait un rappel au Règlement mais, de toute évidence, il me demandait d'écouter les autres arguments qu'il avait à présenter au sujet de la question de privilège.

J'ai dit que le député avait parlé pendant vingt minutes. Je pense que le député qui se juge justifié de soulever la question de privilège est en droit de s'expliquer le plus complètement possible. Je lui ai accordé à cette fin 20 minutes. J'estime que les questions de privilège, soulevées l'une par le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) et l'autre aujourd'hui, sont presque semblables. Elles seront examinées séparément. Je puis en donner l'assurance au député du Yukon (M. Nielsen). Ce que j'ai dit et ce que je pense après les avoir entendues toutes les deux, c'est qu'elles sont très voisines et qu'elles se fondent sur des arguments tirés de mes décisions, mais en certains cas certaines choses que j'avais dites dans ces décisions n'ont pas été mentionnées. Je m'estime donc suffisamment informée, et je n'entendrai plus d'autres orateurs sur cette question de privilège.

● (1530)

M. Dick: Vous ne pouvez en préjuger.

M. Nielsen: Et cela porte atteinte aussi à mes privilèges.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Je vous ai informée, madame le Président, que j'ai d'autres arguments à apporter. Comment la Présidence peut-elle juger de la valeur de ces arguments, tant qu'elle ne les a pas entendus? J'ai quand même le droit de me faire entendre sur une question qui touche de si près aux droits des députés!

Une voix: Quelle honte!

M. Nielsen: Je n'admets pas de basses interpellations comme celle que vient de lancer le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. MacLaren).

M. Collenette: Pliez-vous au Règlement. Vous débâtez contre la Présidence.

Mme le Président: J'assure aux députés que je vais peser à loisir les arguments qui ont été invoqués aujourd'hui.

M. Nielsen: Mais pas les miens; je ne les ai pas exposés.

Mme le Président: Si, après avoir pesé ces arguments, j'estime avoir besoin d'un complément d'informations, je les entendrai demain avant de décider.

M. Dick: Non, non.

Mme le Président: Je n'en entendrai pas davantage aujourd'hui au sujet de cette question de privilège.

Une voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre. La présidence demande la collaboration des députés dans une affaire comme celle-ci où j'ai l'impression d'avoir amplement laissé les députés commenter les différentes questions de privilège. Comme celle-ci ressemble beaucoup aux autres—nous avons discuté de cette affaire à la Chambre de façon très approfondie—je demande la collaboration des députés dans ce cas-ci pour qu'ils me permettent d'examiner l'intervention du député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty). Je pense avoir assez de renseignements, mais je donnerai l'occasion à quelques députés d'y revenir de nouveau demain si, après avoir examiné les arguments présentés, je pense avoir besoin d'autres renseignements.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Madame le Président, la deuxième fois que vous avez répété que vous entendriez les députés demain avant de rendre votre décision, vous avez ajouté une condition. Je sais que j'ai des arguments à présenter que la présidence n'a pas encore entendus. Je sais cela.

Des voix: Règlement!

M. Nielsen: Vous ne les connaissez pas parce que vous ne les avez pas entendus. Si la présidence me dit que j'aurai le droit de lui présenter ces arguments demain avant que la décision ne soit rendue, je reprendrai ma place avec plaisir. Mais je ne veux pas qu'on y attache des conditions, parce que je sais que j'ai des arguments à présenter que la présidence n'a pas entendus ni de ce côté-ci ni de l'autre.

Mme le Président: J'ai posé des conditions et je crains bien devoir les maintenir. J'entendrai le député demain si je pense...

Une voix: Avant, non pas «si».

Mme le Président: ... qu'à première vue la question de privilège peut être justifiée. Si je suis absolument certaine en examinant les arguments présentés par le député que la question de privilège ne peut en aucune façon être justifiée, je n'en écouterai plus aucun, et ce après avoir examiné les arguments plus attentivement, après les avoir lus au lieu de les écouter seulement. Comme j'ai fait cela aujourd'hui, je pense avoir assez de renseignements pour rendre une décision, mais j'ai ajouté une réserve et j'espère que le député l'acceptera.